

Délibération n°2022-12-142

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

CEJ – Reversement des prestations 2021

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF est un contrat d'objectifs et de cofinancement dont la finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Il vise deux objectifs principaux :

1) Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

2) Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés,
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- un encadrement de qualité,
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

Signé le 20 décembre 2018 pour une période de 4 ans (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021), le montant global des prestations du CEJ pour 2021 s'élève à 317 207,05 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'objectifs et de financement n° SIAS 201800008 du 20 décembre 2018 ;

Vu la conférence des maires saisie le 6 décembre 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide la proposition de répartition des prestations du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2021 telle que figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.**
- **Charge le Président ou son représentant de faire les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Patricia QUERE.

Le Président,
Henri BILLON.





TRAITEMENT CEJ 2021

Actions inscrites dans le CEJ	Actions antérieures	Dégressivité	Action nouvelle	Prestations 2021
Pilotage Enfance Jeunesse				
CCPL Coordination	11 108,02 €		32 760,58 €	43 868,60 €
				0,00 €
Petite Enfance				
RAM	11 147,00 €		24 584,37 €	35 731,37 €
HG Pitchoun	21 396,18 €		12 291,60 €	33 687,78 €
HG 1000 Pattes			8 075,62 €	8 075,62 €
LAEP			615,55 €	615,55 €
ALSH Extrascolaire				
ALSH Bodilis Plougar Ploupourvest	1 158,00 €		9 149,72 €	10 307,72 €
ALSH CAL	2 174,70 €		4 634,21 €	6 808,91 €
ALSH Guiclan	10 637,30 €		29 140,24 €	39 777,54 €
ALSH Lampaul Guimiliau	5 758,40 €		12 789,12 €	18 547,52 €
ALSH Landivisiau	34 867,12 €			34 867,12 €
ALSH Plouneventer St Derrien St Servais	4 677,00 €		9 861,80 €	14 538,80 €
ALSH Plouvorn	6 316,00 €		4 902,69 €	11 218,69 €
ALSH Plouzévédé St Vougan Trézilidé	2 508,30 €		11 392,82 €	13 901,12 €
ALSH Sizun	9 719,60 €		10 466,52 €	20 186,12 €
ALSH Périscolaire				
ALSH périscolaire Landivisiau	9 268,48 €		2 058,68 €	11 327,16 €
Animation Jeunesse				
Animation jeunesse Plouneventer				3 551,00 €
Séjour Landivisiau	887,26 €			887,26 €
Ludothèque				
Ludothèque Lampaul Guimiliau			9 309,17 €	9 309,17 €
TOTAL GENERAL				317 207,05 €

PRESTATIONS CEJ 2021

Communes	ALSH	Animation Jeunesse	Halte Garderie	RPAM	Ludothèque	LAEP	Pilotage	Prestations 2020
Bodilis	4 480,06 €							4 480,06 €
Commana	2 899,91 €							2 899,91 €
Guiclan	39 777,54 €							39 777,54 €
Guimiliau	2 899,91 €							2 899,91 €
Landivisiau	47 081,54 €		33 687,78 €				4 375,00 €	85 144,32 €
Lampaul Guimiliau	18 547,52 €				9 309,17 €		1 822,91 €	29 679,60 €
Loc Eguiner								0,00 €
Locmélar	1 009,08 €							1 009,08 €
Plougar	1 952,79 €							1 952,79 €
Plougourvest	3 874,88 €							3 874,88 €
Plouneventer	7 496,20 €	3 551,00 €						11 047,20 €
Plouvorn	11 218,69 €						4 375,00 €	15 593,69 €
Plouzévédé	6 950,56 €							6 950,56 €
Saint Derrien	3 521,30 €							3 521,30 €
Saint Sauveur								0,00 €
Saint Servais	3 521,30 €							3 521,30 €
Saint Vougay	4 865,39 €							4 865,39 €
Sizun	20 186,12 €							20 186,12 €
Trézilidé	2 085,16 €							2 085,16 €
TOTAL REVERSE								239 488,81 €
CCPL			8 075,62 €	35 731,37 €		615,55 €	33 295,69 €	77 718,23 €